

DEPARTEMENT DE LA MANCHE

**PORT DE BARNEVILLE-CARTERET
CONSEIL PORTUAIRE
DU 2 JUIN 2021
RAPPORT D'ACTIVITE 2020**

I - DOMAINE ADMINISTRATIF

a) Délimitation

En application de la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative aux transferts de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat, sa mise à disposition au département de la Manche a été constatée par procès-verbal en date du 4 juillet 1985.

L'autorisation d'extension du port sollicitée par l'assemblée départementale par délibération en date du 28 septembre 1993 pour entreprendre des travaux d'aménagement a été délivrée par monsieur le préfet le 23 novembre 1993.

L'extension du port de Barneville-Carteret a nécessité la mise à disposition au conseil général des dépendances du domaine public maritime Etat par convention du 23 novembre 1993.

b) Occupation

Concession

Concession :

Société Publique Locale d'exploitation portuaire de la Manche

Le port de Barneville-Carteret fait l'objet d'un contrat de délégation de service public passé entre le conseil départemental de la Manche et la société publique locale d'exploitation portuaire de la Manche en date du 2 juin 2020. La convention a pris effet le 1^{er} janvier 2020 pour une durée de 30 ans et prendra fin le 31 décembre 2049.

Occupations temporaires

En ce qui concerne des terre-pleins des autorisations sont accordées à :

La Grand Voile, pour l'occupation d'une terrasse quai des Américains, l'échéance est fixée au 31 décembre 2020, en cours de renouvellement.

- M. Rachine "Bar du port" pour l'occupation d'une terrasse quai des Américains l'échéance est fixée au 31 décembre 2020, en cours de renouvellement.

- M. Sehier "Yacht Club pour l'occupation d'une terrasse promenade Barbey d'Aurevilly, en cours de renouvellement, en cours de renouvellement.

- La petite boutique des délices pour l'occupation d'une parcelle quai des Américains l'échéance est fixée au 31 décembre 2020, en cours de renouvellement.

- M. Lecardonnel "Sas Kermarée" pour l'occupation d'une parcelle quai Valmy, l'échéance est fixée au 31 décembre 2022, en cours de renouvellement.

c) Police

Par arrêté n° 2011-263 du 12 septembre 2011, le président du conseil général a approuvé l'actualisation du règlement particulier de police applicable au port de Barneville-Carteret.

Le règlement particulier de police a été actualisé, il est en cours de signature.

d) Sûreté

Par arrêté en date du 9 avril 1998, le président du conseil général de la Manche a approuvé le projet de clôture de la zone sous douane du port de commerce de Barneville-Carteret.

Par arrêté préfectoral du 16 décembre 2019 n° 32/2019/SIPC, le préfet de la Manche a défini l'installation portuaire du port de Barneville-Carteret soumise au code ISPS.

Par arrêté préfectoral n° 33-2019 en date du 9 janvier 2020, le préfet de la Manche a délimité les zones d'accès restreint à l'intérieur des limites de l'installation portuaire du port départemental de Barneville-Carteret.

II - DOMAINE ECONOMIQUE

Établies d'après les données communiquées par le concessionnaire.

Le port de Barneville-Carteret est consacré à la pêche, au commerce et à la plaisance.

a) Pêche

	2020
Nombre de navires professionnels recensés	16
Nombre de navires professionnels de passage recensés	0

b) Plaisance

Les résultats de la fréquentation présentés sont communiqués par le concessionnaire.

Locations	2016	2017	2018	2019	2020	Variation % 2019/2020
bassin à flot						
à l'année	311	311	311	311	337	+ 8 %
navires visiteurs	802	698	850	675	496	- 27 %
nuitées visiteurs	3907	3190	3666	3225	2378	- 26 %
zone d'échouage						
à l'année	83	83	79	76	6 +44*	- 34 %
à la saison (1 mois ou +)	23	21	22	21	3 **	- 85 %
					26 port à sec	

* Ponton pilô

** Petit port

La fréquentation par nationalité des navires visiteurs est la suivante :

Tableau comparatif 2019/2020							
	2016	2017	2018	2019	2020	Variation 2019/2020	Nuitées
Jersiaise	206	173	201	157	53	- 66 %	194
Guernesiaise	134	124	150	139	0	- 100 %	0
Française	247	221	249	205	349	+70 %	1942
Anglaise	161	143	197	143	28	- 80 %	88
Autres (Belge, Hollandaise, Allemande)	54	37	53	46	66	+43 %	154

c) Commerce

Passages 2020

L'année 2020 n'a enregistré aucun passage en raison de la crise sanitaire liée au Covid 19.

Fret

Années	2016	2017	2018	2019	2020	Variation 2019/2020
Tonnes	971	91,47*	254,81*	111,45*	109,07*	- 2%

*Navires de pêche Anglo-Normands

III BUDGETS

Une présentation du budget primitif 2021, annexé au présent rapport sera effectuée en séance.

IV – MODIFICATION DE TARIFS

Le gestionnaire propose une modification des tarifs saison, conformément au tableau joint en annexe.

V - DOMAINE TECHNIQUE

Un point sur les différents travaux sera effectué en séance par le gestionnaire :

Travaux dans le périmètre de la concession réalisés en 2020 :

BARNEVILLE-CARTERET	Montant TTC
maintien des profondeurs du chenal par la société Eurovia pour un montant	197 473,71 €
entretien de la jetée, réfection de la maçonnerie par la société Faucillion & cie	33 455,76 €
aménagement du port : Terrassement du chenal et de la zone d'échouage par la société Guintoli	972 415,45 €
Création d'un seuil de retenue des eaux par la société Marc SA	1 453 569,60 €
Réseaux d'alimentation des pontons en eau et en électricité par la société AR Marina	714 879 €
Maitrise d'œuvre pour le futur bâtiment de bureau du port par le groupement Royer/CPS	49 920 €
TOTAL	3 421 713,52 €

Travaux dans le périmètre de la concession prévus en 2021 :

BARNEVILLE-CARTERET	Montant TTC
Déconstruction du seuil existant et aménagement de pontons de plaisance et de pêche par les sociétés Charier GC & Metalu	3 861 558,00 € TTC
Désensablement chenal par la société Eurovia 29 975 m ³	2 338,95 € TTC
TOTAL	3 863 896,95 € TTC

VI - PLAN DE RECEPTION ET TRAITEMENT DES DECHETS D'EXPLOITATION ET DES RESIDUS DE CARGAISON DES NAVIRES

Réception et traitement des déchets année 2020

Conformément au plan de réception et traitement des déchets d'exploitation et des résidus de cargaison des navires du port de Barneville-Carteret actualisé par l'arrêté n° 2020- 081 du président du conseil départemental de la Manche en date du 3 février 2020, un point sur la réception et le traitement des déchets sera présenté en séance.

L'année 2020 n'a occasionné aucune procédure de signalement des insuffisances des installations de réception.

DIMENSIONS											
longueur Hors tout cat. en mètre		Tarif jour	SAISON				HORS SAISON			FORFAIT ANNUEL	
			Avril Mai Juin Juillet Août Septembre				Janvier Février Mars Octobre Novembre Décembre				
			semaine	1 mois	3mois	4 mois	jour	1 mois			
A	0,00	4,99	10,10	50,30	155,92	420,99	530,14	9,28	62,82	756,19	A
B	5,00	5,49	13,54	67,43	209,03	564,38	710,70	10,39	74,00	849,56	B
C	5,50	5,99	14,10	70,22	217,68	587,72	740,10	11,10	84,74	941,37	C
D	6,00	6,49	14,53	72,36	224,31	605,65	762,67	11,60	94,74	1058,02	D
E	6,50	6,99	16,10	80,18	248,55	671,09	845,08	12,10	104,66	1213,17	E
F	7,00	7,49	17,22	85,76	265,84	717,77	903,86	12,90	120,68	1391,60	F
G	7,50	7,99	19,49	97,06	300,89	812,39	1023,01	13,64	136,47	1570,07	G
H	8,00	8,49	21,35	106,32	329,60	889,92	1120,64	14,95	149,61	1748,33	H
I	8,50	8,99	24,34	121,21	375,76	1014,55	1277,59	17,02	170,36	1962,62	I
J	9,00	9,49	27,09	134,91	418,22	1129,18	1421,93	18,95	189,72	2176,89	J
K	9,50	9,99	29,64	147,61	457,58	1235,47	1555,78	20,73	207,47	2389,69	K
L	10,00	10,49	32,38	161,25	499,88	1349,68	1699,60	22,68	228,84	2604,80	L
M	10,50	10,99	34,91	173,85	538,94	1455,14	1832,40	24,49	244,47	2819,29	M
N	11,00	11,49	37,06	184,56	572,13	1544,76	1945,25	25,94	259,57	3033,18	N
O	11,50	11,99	39,96	199,00	616,90	1665,64	2097,47	27,99	274,37	3207,71	O
P	12,00	12,99	42,25	210,41	652,26	1761,09	2217,67	30,73	295,88	3390,32	P
Q	13,00	13,99	44,33	220,76	684,37	1847,79	2326,85	31,02	310,40	3570,83	Q
R	14,00	14,99	46,63	232,22	719,87	1943,66	2447,57	32,64	326,43	3747,02	R
S	15,00	15,99	48,86	243,32	754,30	2036,61	2564,62	34,23	342,45	3925,47	S
T	Par mètre sup		2,32	11,55	35,82	96,70	121,77	1,62	23,20	172,88	T

Majoration du barème de 50% pour les multicoques